

Une oraison funèbre que les médias ont tue :



« Si vous trouvez que les gens qui ont le RSA sont des assistés, démissionnez et vivez avec 470 € par mois, vous aurez autant de chance qu'eux. »
Jean Rochefort.

L'EDITO :

Le refus d'une riposte unitaire procède d'un choix délibéré (de la part des OS concernées) d'abandonner la défense de l'intérêt général commun de l'ensemble des citoyens .

A commencer par celui des travailleurs (ses) pour s'étendre à toute notre société qui est fondée sur une République sociale à taille humaine.

La proximité de rencontres vouées en fait à faire de la « com. » avec un gouvernement qui ne sert que les « riches » , conduit simplement à croire ou faire croire et/ou à laisser planer l'illusion que quelques miettes et un quelconque « ruissellement » (venant de largesse , accordée aux pouvoirs de la finance et du Medef sur injonctions de Bruxelles) confine au mensonge.

Mais, attendre pour s'engager sans rien proposer qui soit de nature à bâtir ensemble le rapport de force nécessaire, relève d'une naïveté coupable, de complicité !

Nous ne saurions devenir les « auto-entrepreneurs » (à la UBER) qui épaulent, accompagnent et conduisent eux-mêmes le grand patronat et ses « mercenaires » au pouvoir dans sa « reconquête des conquits sociaux et démocratiques » qui ont été et sont la fierté du mouvement social français !

Ne les laissons pas faire !

OUI le 19 octobre 2017 avec la CGT
C'est tout à notre honneur de relever le drapeau de la LUTTE ! Pour nos conquits et au-delà nous serons tous et toutes dans
l'ACTION et les MANIFESTATIONS
10H30- Vieux-Port MARSEILLE

27 octobre 2017 (11H à Colbert)

Ultimes préparatifs !

La Conférence de presse est actée, présentée par Jean-Paul Castaing et amendée lors de la réunion du 12 octobre.

Il a été aussi décidé, par vote et à la majorité, d'adresser une Invitation aux autres organisations syndicale et associations de retraités, aux partis politique et au CIQ du quartier.

Et bien sûr, qui dit conférence de presse dit presse et les médias seront bien sûr prochainement contactés !



**J'avais dit: ...JE PREVIENS
LE SYNDICAT DE MA PRESENCE
ou pas!
Vous l'avez fait ?**

Maintenant, il nous reste à VOUS convaincre que cela VOUS concerne et que VOUS devez, non pas regarder La Poste construire son Village, un Village de la Poste vide de mémoire postale et du vécu des postiers mais qu'il faut que VOUS vous réappropriiez ce lieu chargé d'histoires (et de luttes) pour en faire un Village des Postiers pour son passé mais surtout pour son avenir .

**PLUS QUE JAMAIS,
ON COMPTE SUR VOUS !**

L'APA Le feuilleton :
5^e et fin Lire en page 3&4

Macron ou l'art du mensonge par omission !

Les « mesures de justice » sensées accroître le pouvoir d'achat des retraité/es et des handicapé/es tournent en boucle dans les médias

- augmentation du minimum vieillesse de 100 euros par mois.
- augmentation de l'allocation aux handicapé/es adultes (AAH) de 90 euros par mois.



Et si vous regardiez de plus près en ôtant vos lunettes étiquetées En Marche ?

- Le minimum vieillesse rebaptisé « Allocation de Solidarité aux Personnes Agées » (ASPA) est attribuée à 65 ans, en totalité pour celles et ceux qui n'auront aucune retraite et aucun patrimoine, ou pour compléter leur petite retraite jusqu'au montant du minimum vieillesse de 803 euros par mois.

C'est une prestation d'assistance sociale récupérée sur succession en cas de décès et soumis à des conditions de ressources

Mais, voilà la supercherie : la hausse est prévue sur l'ensemble du quinquennat et ne sera que de 30 euros à dater du 1er avril 2018, soit de 833 euros par mois, en dessous du seuil de pauvreté des 1008 euros mensuels.

- Supercherie encore pour l'Allocation Adulte Handicapée (AAH). La hausse de l'AAH se fera là aussi en 2 temps, sur 2 ans, L'AAH de 810,19 euros par mois serait portée pour une personne seule à 860 euros par mois à partir de nov. 2018, puis à 900 euros en novembre 2019 !

Et, pour tenter de récupérer d'une main ce qu'il annonce donner de l'autre, ce gouvernement se garde bien de préciser que cela s'accompagnera de nouveaux modes de calcul. En effet, le plafond de revenus pour un couple baissera et passera de 1634 euros à 1620 euros ce qui entrainera une baisse automatique de l'AAH.

- Sans compter la baisse des APL... Selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), en 2012, trois bénéficiaires des APL sur quatre comptent parmi les 30 % des ménages les pauvres. C'est la prestation sociale pour laquelle la redistribution verticale est la plus élevée, autrement dit, qui contribue le plus à la réduction des inégalités. Cinq euros en moins pour ces ménages, c'est déjà beaucoup. Pourquoi ne pas plutôt prendre cinq euros aux 6 millions de ménages les plus aisés ?

Et un récent rapport, a fait les calculs des conséquences de la politique du gouvernement : Moins 337 euros pour les 10% les plus pauvres, Plus 1193 euros pour les 10% les plus riches !

Drôle de conception de la vérité dûe aux français et de la justice sociale !

NECROLOGIE :

Il était un des « piliers » du transbordement terrestre du CTM de Marseille-gare. Trésorier intransigeant, militant CGT respecté et apprécié dans nos services, sa vie a été remplie d'actions nombreuses en faveur des déshérités dans de nombreuses associations caritatives

Jusqu'au dernier moment, il s'est inquiété du « travail que l'on pouvait faire », lui qui nous disait « attendre nos nouvelles ».

Nous avons appris avec une grande tristesse et une immense émotion, le décès de notre camarade Barniaud. Adieu Norbert...



L'APA Allocation Personnalisée d'Autonomie

Le feuilleton 5^{ème} épisode et fin

12 : Qu'est-ce la grille Aggir ?

La grille nationale Aggir permet d'évaluer le degré de dépendance du demandeur de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), afin de déterminer d'une part l'éligibilité à l'allocation, et d'autre part le niveau d'aide dont il a besoin... Les niveaux de dépendance sont classés en 6 groupes dits "iso-ressources" (Gir). À chaque Gir correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

La grille Aggir évalue les capacités de la personne âgée à accomplir 10 activités corporelles et mentales, dites discriminantes, et 7 activités domestiques et sociales, dites illustratives.

Seules les 10 activités dites *discriminantes* sont utilisées pour déterminer le Gir dont relève la personne âgée. Les 7 autres activités dites *illustratives* sont destinées à apporter des informations complémentaires à l'évaluateur pour mieux appréhender la situation globale de la personne. La grille Aggir est intégrée à un référentiel d'évaluation qui permet de recueillir l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration du plan d'aide de la personne âgée.

13: La grille Aggir et son classement

Activités corporelles et mentales (*discriminantes*)

- Communiquer verbalement et/ou non verbalement, agir et se comporter de façon logique et sensée par rapport aux normes admises par la société *Se repérer dans l'espace et le temps, *Faire sa toilette, *S'habiller, se déshabiller, *Se servir et manger, *Assurer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale, *Se lever, se coucher, s'asseoir, passer de l'une de ces 3 positions à une autre, *Se déplacer à l'intérieur du lieu de vie, *Se déplacer en dehors du lieu de vie, *Utiliser un moyen de communication à distance (téléphone, alarme, sonnette, etc.) dans le but d'alerter en cas de besoin.

Activités domestiques et sociales (*illustratives*)

- Gérer ses affaires, son budget et ses biens, reconnaître la valeur monétaire des pièces et des billets, se servir de l'argent et connaître la valeur des choses, effectuer les démarches administratives, remplir les formulaires, *Préparer les repas et les conditionner pour qu'ils puissent être servis, *Effectuer l'ensemble des travaux ménagers courant, *Utiliser volontairement un moyen de transport collectif ou individuel, *Acheter volontairement des biens, *Respecter l'ordonnance du médecin et gérer soi-même son traitement, *Pratiquer volontairement, seul ou en groupe, diverses activités de loisir.

14: Changement de Gir

Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez demander une réévaluation de votre situation, par courrier adressé aux services du département.

Si vous avez été classé(e) en Gir 5 ou 6 lors d'une précédente demande d'Apa, vous pouvez déposer une nouvelle demande d'allocation si votre état de santé nécessite un classement

15: Classement dans le groupe Gir (Le tableau en page 4)

S Le " droit au répit " des aidants familiaux.

A Les centres communaux d'action sociale (CCAS), les centres locaux d'information (CLIC) ou les associations peuvent orienter les aidants et leurs proches fragilisés vers les aides auxquelles ils peuvent prétendre, en fonction de leur situation. Pour ceux qui accompagnent une personne âgée, la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a instauré, mars 2016, **un droit au répit**, qui permet d'obtenir auprès des départements une aide jusqu'à **500 euros par an pour financer un accueil ponctuel** du proche dépendant.

V **O** **R** **I** **R** **Le guichet des Aidants Familiaux de l'Action Sociale de La Poste**

Tel : 017 816 14 27 coût d'un appel local de 8h30 à 18h30

Gir	Caractéristiques du demandeur en fonction du Gir auquel il est rattaché Degrés de dépendance
Gir 1	<ul style="list-style-type: none"> • Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants, • Ou personne en fin de vie
Gir 2	<ul style="list-style-type: none"> • Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, • Ou personne dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui est capable de se déplacer et qui nécessite une surveillance permanente
Gir 3	Personne ayant conservé son autonomie mentale, partiellement son autonomie locomotrice, mais qui a besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels
Gir 4	<ul style="list-style-type: none"> • Personne n'assumant pas seule ses transferts mais qui, une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur de son logement, et qui a besoin d'aides pour la toilette et l'habillage, • Ou personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour les soins corporels et les repas
Gir 5	Personne ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage
Gir 6	Personne encore autonome pour les actes essentiels de la vie courante



Recevez l'ensemble du Feuilleton en PDF retraites.cgtposte13@gmail.com

CONSOmmATEURS:

Connaissez-vous la "règle de comptabilité réglementaire"? (*1

De moins en moins fréquents, les envois de courriers coûtent de plus en plus chers aux Français. Et cela devrait empirer, révèlent Les Échos vendredi 13 octobre. La Poste devrait annoncer d'ici la fin du mois une augmentation de ses tarifs bien supérieure à celle initialement prévue. L'Arcep a en effet autorisé l'entreprise publique à pratiquer une hausse de 5% en 2018, contre 1,5% à l'origine. En 2014, le gendarme du secteur, qui est le seul à fixer

les augmentations de tarifs, avait autorisé des hausses annuelles de 3,5% en plus de l'inflation pour la période 2015-2018 afin d'aider La Poste à maintenir ses marges.

Après une forte augmentation en 2015, +15% pour une lettre prioritaire dont le prix est actuellement à 0,85 euros (0,73 euros pour une lettre verte), puis deux autres plus modérées en 2016 et 2017, il ne restait alors plus pour La Poste qu'un potentiel de hausse de 1,5 % maximum pour début 2018.

Mais la "règle de comptabilité réglementaire"

de l'Arcep, permet d'effacer l'enveloppe précédemment et La Poste dispose donc d'une marge supplémentaire pour augmenter ses tarifs. **de 5% en 2018, contre 1,5% prévue.**

(*1 Ne s'applique pas aux augmentations des pensions et retraites !
Domage, on aurait pu consommer plus, enfin consommer tout simplement !



**Prochaine réunion
le 26 Octobre !**

• **finaliser la préparation de notre
Conférence de presse
du 27 octobre 2017
11h00 devant la Poste Colbert**